

Le jugement professionnel



**Exemple du code d'éthique
de l'IFAC**

Jacques POTDEVIN

Le projet de code Ethique de l'IFAC



Trois parties :

- ⌘ Partie A : tous les professionnels comptables
 - ⌘ Partie B : professionnels comptables libéraux
 - ⌘ Partie C : professionnels en entreprise
- NB : la présentation se limite à la partie A*

Code Ethique Partie A



- ⌘ Section 1 : Introduction
- ⌘ Section 2 : Intégrité
- ⌘ Section 3 : Objectivité
- ⌘ Section 4 : Compétence professionnelle et attention nécessaire
- ⌘ Section 5 : Confidentialité
- ⌘ Section 6 : Comportement professionnel

Introduction : intérêt public




⌘ Le professionnel ne travaille pas pour satisfaire les besoins d'un client ou employeur particulier, mais pour l'intérêt public

Introduction : approche conceptuelle



- ⌘ Enoncé des principes fondamentaux d'éthique et cadre d'application de ces principes
- ⌘ Le professionnel doit identifier, évaluer et examiner les menaces sur la conformité avec ces principes fondamentaux

Introduction : principes fondamentaux



- ⌘ intégrité
- ⌘ objectivité
- ⌘ compétence professionnelle et nécessaire attention
- ⌘ confidentialité
- ⌘ comportement professionnel

Introduction : menaces et sauvegardes



Menaces :

- ⌘ intérêt personnel
- ⌘ autorévision
- ⌘ représentation
- ⌘ familiarité
- ⌘ intimidation

Introduction : menaces et sauvegardes

⌘ Sauvegardes :

- ☑ créées par la profession, la législation ou la régulation :
 - ☒ exigences en matière de formation ou d'expérience requises pour l'accès à la profession
 - ☒ exigences en matière de formation continue
 - ☒ régulations en matière de gouvernement d'entreprise
 - ☒ normes professionnelles
 - ☒ contrôle de la profession et mécanisme disciplinaire
 - ☒ revue externe par un tiers autorisé par la loi
- ☑ dans l'environnement professionnel

Introduction : résolution de conflits éthiques

- ⌘ Nécessité de suivre la politique mise en place par l'organisation ou l'institution
- ⌘ Examen des points suivants :
 - ☑ faits significatifs
 - ☑ questions éthiques soulevées
 - ☑ principes fondamentaux en question
 - ☑ procédures internes en place
 - ☑ solutions alternatives

Introduction : résolution de conflits éthiques

- ⌘ Si une solution ne peut être trouvée
 - ☑ consultation de l'organisme professionnel
 - ☑ éventuellement avis juridique
- ⌘ Si toutes les possibilités sont restées sans issue
 - ☑ le professionnel doit envisager son retrait de l'affaire (ou sa démission s'il est salarié)

Intégrité

- ⌘ Obligation de droiture et d'honnêteté
- ⌘ Ne pas être associé à des rapports ou autres communications
 - ☒ qui contiennent des déclarations matériellement fausses ou trompeuses
 - ☒ qui contiennent des déclarations ou informations imprudentes
 - ☒ qui omettent ou obscurcissent des informations à inclure dans un but de tromperie

Objectivité



⌘ Obligation faite aux professionnels d'avoir un jugement non compromis par des préjugés, de biais, des conflits d'intérêt ou une influence indue de tiers

Compétence professionnelle et nécessaire attention

⌘ Obligation de

- ☑ maintenir une connaissance professionnelle et une compétence du niveau requis pour assurer au client ou employeur un service professionnel compétent
- ☑ agir avec diligence conformément aux normes techniques et professionnelles applicables dans toute relation professionnelle

Confidentialité

⌘ Le professionnel doit s'abstenir de

- ☑ divulguer une information confidentielle acquise dans le cadre de ses relations professionnelles ou de travail sans autorisation spécifique sauf existence d'un droit ou usage professionnel ou légal de divulguer cette information
- ☑ utiliser une information confidentielle acquise dans le cadre de ses relations professionnelles ou de travail pour son avantage personnel ou celui de tiers

Comportement professionnel

⌘ Le professionnel a l'obligation de

- ☑ se conformer aux lois et règlements applicables
- ☑ éviter toute action qui porte atteinte au crédit de la profession

⌘ En particulier en matière de publicité :

- ☑ il ne doit pas faire d'offres exagérées pour les services offerts, ses qualifications ou son expérience
- ☑ il ne doit pas dénigrer les confrères ou faire des comparaisons non fondées sur leur travail